


Dix ans d'évolution des délinquances en France

LAURENT MUCCHIELLI,

sociologue, directeur de recherches au CNRS, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

 **S'**interroger sur une évolution de « la délinquance » n'a guère de sens car cet ensemble regroupe artificiellement des catégories d'infractions dont la nature, les auteurs, les victimes et les circonstances sont très différents et dont les causes d'augmentation ou de baisse sont multiples. La même chose vaut du reste pour « l'élucidation des faits de délinquance ». Tout chiffre global en ces matières n'a en réalité pas beaucoup de signification. Ensuite, se pose la question du terme de la comparaison historique. Répondant à la demande d'évaluer l'évolution de la délinquance depuis dix ans, on a retenu ici comme point d'entrée l'observation des statistiques policières entre 1996 et 2006 (1). Ce cadre a semblé pertinent puisque la nomenclature des infractions utilisée par les services chargés de cette statistique n'a plus été remaniée depuis 1995 (elle avait été réactualisée à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal de 1994).

1. Ce qui ne nous empêchera pas d'utiliser également d'autres types de données, en particulier les enquêtes de victimation.

L'évolution de la délinquance depuis dix ans selon les statistiques policières

Les faits constatés par la police et la gendarmerie en 1996 et en 2006

	1996	2006	Évolution
Ensemble des vols	2 331 000	2 080 182	- 10,8 %
<i>Dont cambriolages</i>	436 414	335 052	- 23,2 %
<i>Dont vols liés à l'automobile et aux deux-roues</i>	1 148 722	744 245	- 35,2 %
<i>Dont vols avec violence sans arme contre les particuliers</i>	67 285	119 604	+77,8 %
<i>Dont vols simples contre les particuliers</i>	469 158	657 051	+ 40 %
Infractions économiques et financières	310 910	334 064	+ 7,4 %
Atteintes aux personnes	198 155	375 414	+ 89,5 %
<i>Dont homicides, tentatives et coups mortels</i>	2 755	2 119	- 23,1 %
<i>Dont coups et blessures volontaires non mortels</i>	75 055	164 359	+ 119 %
<i>Dont viols</i>	7 191	9 784	+ 36,1 %
<i>Dont autres agressions sexuelles</i>	12 056	13 080	+ 8,5 %
<i>Dont infractions contre la famille et l'enfant</i>	37 952	55 080	+ 45,1 %
<i>Dont menaces ou chantages</i>	32 772	77 016	+ 135 %
<i>Dont atteintes à la dignité et à la personnalité</i>	11 681	27 255	+ 133,3 %
Infractions à la législation sur les stupéfiants	79 617	151 487	+ 90,3 %
<i>Dont trafic</i>	5 158	5 792	+ 12,3 %
<i>Dont simple usage</i>	57 981	115 917	+ 100 %
Infractions à la police des étrangers	47 029	87 821	+ 86,7 %
Destructions et dégradations de biens	468 515	493 762	+ 5,4 %
Infractions sur personnes dépositaires de l'autorité publique	29 100	56 678	+ 94,8 %
Autres	95 291	146 182	+ 53,4 %
Total	3 559 617	3 725 588	+ 4,7 %

Source : ministère de l'Intérieur

Entre 1996 et 2006, le total des crimes et des délits constatés par les services de police et de gendarmerie non seulement n'a pas baissé, mais il a au contraire augmenté de 4,7 %, passant de 3,56 à 3,72 millions de faits. La population française métropolitaine ayant elle aussi augmenté durant la période (de 58,2 à 61 millions d'habitants), le « taux de criminalité enregistrée » reste stable autour de 61 pour 1 000. À première vue, nous aurions donc affaire à un phénomène globalement stable. Toutefois, ces calculs trop généraux cachent des évolutions multiples et des transformations survenues à la fois dans les comportements délinquants, dans leur incrimination juridique, dans leur dénonciation par les victimes et dans l'action des forces de police et de gendarmerie. Il faut donc entrer dans le détail.

À l'examen du tableau I, l'on constate que ce sont les vols qui ont baissé entre les deux dates (d'environ 10 %), tandis que toutes les autres catégories

de crimes et délits (à l'exception des homicides) ont augmenté, parfois de manière spectaculaire. La stabilité globale (et la baisse si l'on regardait les seules années 2002-2006) est donc due en réalité uniquement à la baisse des vols, ces derniers étant tellement importants sur le plan numérique que leur évolution suffit à elle seule à déterminer l'allure générale de l'ensemble.

Et si l'on affine l'analyse en s'intéressant au détail des diverses catégories de vols, l'on constate même que cette baisse globale des vols provient d'une part des vols liés à l'automobile et aux deux-roues (passés de 1,15 million à 744 000, soit une baisse d'environ 35 %), d'autre part des cambriolages (passés de 436 000 à 335 000, soit une baisse d'environ 23 %). À eux seuls, avec près de 1,6 million de faits constatés, ces deux types de vols représentaient près de 45 % de la délinquance enregistrée en 1996 contre 29 % en 2006. Ce sont ces deux sous-ensembles qui tirent donc vers le bas l'ensemble de la statistique de la délinquance enregistrée et masquent ainsi bien d'autres évolutions. Un examen successif approfondi de l'ensemble des types de délinquance impliqués dans la statistique policière dépasserait de beaucoup le cadre du présent texte et serait quelque peu fastidieux. Il paraît plus intéressant de problématiser en termes sociologiques quelques évolutions de fond affectant l'enregistrement de la délinquance dans la période contemporaine.

Le facteur technique dans l'évolution de la délinquance : le cas du vol d'automobile et celui du téléphone portable

Dans l'analyse des raisons des évolutions des délinquances, les commentateurs prêtent généralement trop peu d'attention aux facteurs techniques. C'est vrai dans le cas des délinquances économiques et financières qui peuvent atteindre un haut degré de sophistication et supposer une importante logistique, mais c'est vrai aussi pour des vols plus simples. Deux exemples contemporains l'illustrent bien, deux types de vols qui incarnent aussi la société de consommation.

Les vols d'automobiles

L'automobile a joué un rôle central dans l'évolution des vols (et, au-delà, de la tendance générale des crimes et délits), depuis les années 1950 (2). Comme l'écrivait Cazeneuve, il y a vingt-cinq ans : « Le règne des voitures à essence s'étendit sans conteste dans les pays modernes, avec une auto-

2. Ph. Robert, « Des Blousons noirs au sentiment d'insécurité : un demi-siècle de mutations », in R. Lévy, L. Mucchielli, R. Zauberman, dir., *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 20-24.

rité dont aucun produit fabriqué ne s'était encore auréolé. Avoir une "auto" devint un des objectifs de toute une jeunesse, un des signes distinctifs de la réussite sociale pour les adultes et même un accessoire important de la séduction pour ceux qui cherchaient aventure » (3). Symbole d'autonomie, la voiture est aussi au cœur de la « civilisation du loisir » (Joffre Dumazedier) qui s'impose alors. La voiture permet de « sortir » le soir en fin de semaine, et l'on doit pouvoir y écouter de la musique grâce à « l'auto-radio » (que l'on volera aussi beaucoup lorsqu'il se généralisera). Les automobiles, les deux-roues et leurs accessoires deviennent ainsi des « objets cultes », en même temps qu'ils sont un des fers de lance de la croissance industrielle, le parc automobile passant de 1,5 à 15 millions de véhicules entre 1950 et 1970 (pour atteindre 30,5 millions en 2006). De fait, les vols de voitures croissent à très vive allure entre le début des années 1960 et le milieu des années 1970, passant de 50 000 à 500 000 environ. À eux seuls, ils représentent alors plus de 40 % du total des vols enregistrés. Par la suite, ces vols de voitures connaissent des évolutions fluctuantes mais une stabilité globale jusqu'au dernier pic atteint en 1994. Depuis cette date, les vols de voitures ne cessent de baisser. Et ceci semble en bonne partie lié à un facteur technique : la meilleure protection des véhicules. Coïncidence frappante, c'est en effet le 10 février 1994 que fut signé au ministère de l'Économie et des Finances un protocole d'accord général entre les trois grandes compagnies d'assurance et les deux principaux constructeurs français (Peugeot-Citroën et Renault) prévoyant la systématisation de l'équipement des véhicules neufs en alarmes et en systèmes antivols en échange de l'aménagement des tarifs d'assurance selon les performances de ces systèmes. Depuis cette date, l'évolution technologique a connu plusieurs petites révolutions, notamment la génération des coupe-circuit à partir de 1998. Conséquences de ces évolutions technologiques : les vols « classiques » concernent de plus en plus souvent des véhicules anciens, tandis que les plus récents font parfois l'objet de « *car jacking* » et peuvent donc s'accompagner de violences. Dans cette sorte de chassé-croisé entre les concepteurs des systèmes de protection et les voleurs, les premiers tentent actuellement de reprendre la main en proposant des systèmes de reconnaissance du conducteur du véhicule.

Les vols de téléphones portables

L'évolution récente de la société de consommation est marquée par l'irruption du téléphone portable, qui constitue même le bien de consommation le plus rapidement et le plus massivement diffusé en France depuis la Seconde Guerre mondiale (4), ce qui a permis le développement d'un

3. J. Cazeneuve, *La vie dans la société moderne*, Paris, Gallimard, 1982, p. 93.

4. R. Bigot, *La diffusion des technologies de l'information dans la société française*, Paris, Credoc, 2006.

secteur économique considérable (5). Lancé sur le marché commercial en 1996, le portable est possédé dix ans plus tard par les trois quarts des Français, les plus forts taux d'équipement concernant les grands adolescents et les jeunes adultes, les personnes diplômées ainsi que celles ayant les plus forts revenus. Dès lors, il n'est guère surprenant de constater qu'un bien aussi unanimement convoité, mais demeurant inégalement réparti, soit aussi massivement l'objet de vols. Ces derniers ont augmenté régulièrement jusqu'en 2003. Cette année-là, 185 000 vols de téléphones ont été enregistrés par la police et à la gendarmerie, principalement par des adolescents et des jeunes adultes, ce qui représente environ 45 % du total des vols (avec ou sans violences) contre les particuliers dans des lieux publics (6). Puis, à partir de 2004, les vols de téléphones portables déclarés ont commencé un mouvement de décrue. Et, là encore, outre une certaine saturation du marché, il est probable que cela est lié à une raison technique : la sensibilisation des utilisateurs au système de blocage rendant le téléphone volé inutilisable.

Ainsi, dans une société où les relations communautaires ne cessent de se déliter au profit de l'anonymat, la question technique de la protection des biens est devenue centrale. D'autres exemples pourraient encore l'illustrer, comme celui des cambriolages et de la protection des domiciles. Mais la question des vols soulève aussi d'autres problématiques centrales pour l'analyse de la société française contemporaine.

Les vols, le chômage et la violence

Si les vols liés aux voitures et les cambriolages sont en baisse au cours des dix années écoulées, il n'en va pas de même de la plupart des autres catégories de vols, qui concernent directement nos concitoyens dans leur vie quotidienne. Le tableau 1 indique ainsi une hausse de près de 80 % en dix ans des « vols avec violence sans arme » contre les particuliers et de 40 % des vols simples sur les particuliers. Ceci suggère deux nouvelles problématiques : celle des processus d'exclusion économique qui alimentent ces vols et celle de la violence qu'ils engendrent.

Politiquement déconsidéré depuis la fin des années 1990, le lien entre délinquance et processus d'exclusion socio-économique est pourtant une réalité constamment mise en évidence par les recherches (7). De fait, l'analyse posée

5. Selon l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM), ce secteur est l'un des premiers investisseurs en France (2,6 milliards d'euros en 2005, ce qui équivaut aux investissements des travaux publics), il emploie environ 95 000 salariés et a dégagé 10 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2005 (soit 0,8 % du PIB).

6. AFOM, *Chiffres-clefs du marché français de la téléphonie mobile*, Paris, Afom, 2007. Environ 30 % de ces vols seraient commis avec violence, proportion corroborée par les enquêtes de victimation : C. Rizk, J. Boé, « Les résultats de l'enquête de victimation 2006 », *Grand angle. Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance*, n° 10, 2006.

7. H. Lagrange, « Crime et conjoncture économique », *Revue française de sociologie*, 2001, 42 (1), p. 57-79 ; D. Fougère, F. Kramarz, J. Pouget, « L'analyse économétrique de la délinquance », *Revue française d'économie*, 2005, 19 (3), p. 19-55.

par le sociologue américain Robert Merton dès la fin des années 1930 peut être aisément actualisée : si 100 % des jeunes désirent très fortement un téléphone portable et que 90 % d'entre eux en possèdent un, pourquoi les 10 % restants qui ne peuvent pas se les acheter régulièrement ne les voleraient-ils pas s'ils sont eux aussi, et même plus encore (surtout lorsqu'ils sont en échec scolaire, donc privés de perspectives d'insertion), attirés par les standards de consommation ? On peut ainsi considérer qu'une partie de ces vols en augmentation constante constitue le prix à payer de l'aggravation des inégalités et des situations d'exclusion dans la société française depuis un quart de siècle. C'est là la toile de fond de bien des problèmes liés aux « quartiers sensibles » des « banlieues ».

À l'orée du XXI^e siècle, bien qu'elles aient stoppé leur envolée spectaculaire du demi-siècle écoulé, les atteintes aux biens constituent ainsi toujours le cœur de la délinquance et le principal risque auquel les particuliers sont exposés. Dans les enquêtes de victimation menées sur la région Île-de-France par les chercheurs du CESDIP, il apparaît ainsi que près d'un quart des ménages déclarent avoir subi au cours des trois années précédentes un vol ou un cambriolage, tandis que moins de 0,5 % des personnes déclarent avoir subi une agression ayant entraîné un dommage corporel (8). Cela étant, *les risques concernant les biens et ceux concernant les personnes ne sont pas toujours indépendants les uns des autres*. Pour se réaliser, certains vols nécessitent que leurs auteurs menacent ou fassent usage de la violence physique, surtout si la victime refuse de se laisser faire. Les mêmes enquêtes de victimation montrent ainsi que, dans les villes de la banlieue parisienne, environ la moitié (parfois localement davantage encore) des violences de tous ordres déclarées par les victimes sont liées en réalité au vol ou à sa tentative (9). Ceci constitue une donnée importante à verser au débat public contemporain sur « la violence ».

« L'augmentation de la violence » : un débat mal posé

Devenu central depuis les années 1990, ce débat est pourtant très mal posé. Une sorte de « pensée unique » s'est même développée à ce sujet, qui consiste, d'une part, à croire que « la violence » est en augmentation constante, d'autre part, à mettre en avant des explications morales (pour ne pas dire moralisatrices) à cette supposée dégradation continue : la « crise de la famille », la « démission des parents », la « faillite de l'éducation » à l'école, le « laxisme de la justice », les « problèmes de l'intégration », etc. Ces thèmes de la « crise », voire du

7. H. Lagrange, « Crime et conjoncture économique », *Revue française de sociologie*, 2001, 42 (1), p. 57-79 ; D. Fougère, F. Kramarz, J. Pouget, « L'analyse économétrique de la délinquance », *Revue française d'économie*, 2005, 19 (3), p. 19-55.

8. A. Fouquet et alii, « Victimation et insécurité en Île-de-France », Guyancourt, CESDIP, *Études et données pénales*, n° 104, 2006, (accessible sur www.cesdip.com).

9. R. Zauberman, S. Nevanen, Ph. Robert, E. Didier, « Victimations et insécurité en milieu urbain. Les enquêtes 2005 », *Questions pénales*, 2006, 5, p. 1-4 (accessible sur www.cesdip.com).

« déclin », sont récurrents. Et les discours qui les alimentent ne sont parfois pas très éloignés du café du commerce. Les recherches sociologiques permettent pourtant de poser les problèmes de façon différente.

En premier lieu, l'affirmation constante selon laquelle « la violence ne cesse d'augmenter dans notre société » ne repose sur aucune base scientifique. Certes, comme l'indique le tableau I, toutes les catégories d'atteintes aux personnes – à l'exception notable et significative des homicides – sont en augmentation dans les statistiques de police. Toutefois, qu'un comportement soit davantage enregistré dans cette statistique ne signifie pas nécessairement qu'il soit plus fréquent dans la vie sociale. Sans revenir ici sur la question de la nature de cette statistique (10), il importe de bien comprendre que, en matière de violences interpersonnelles, d'une part, elle est fortement dépendante des évolutions législatives (qui ne cessent d'élargir la définition juridique des infractions), d'autre part, elle repose sur des comportements de plaintes également évolutifs chez les victimes. Nous allons y revenir. Mais auparavant, une autre information majeure doit être versée au débat : les statistiques de police ne sont plus le seul outil de mesure de la fréquence des actes de délinquance subis par nos concitoyens depuis que la recherche a développé les enquêtes de victimation (*voir encadré*). Or, ces enquêtes ne confirment pas la tendance à la forte hausse des atteintes aux personnes qu'indique la statistique de police sur la période 1996-2006.

L'enquête nationale de victimation, réalisée chaque année par l'INSEE depuis 1996, distingue trois types de violences : les violences physiques caractérisées (dont le critère est le même que celui des statistiques administratives : l'incapacité temporaire de travail [ITT] supérieure à 8 jours), les violences physiques simples (ITT inférieure ou égale à 8 jours) et les violences verbales. À la lecture des travaux de sérialisation de ces enquêtes (11), on constate que, depuis la fin des années 1990 et jusqu'en 2005, la proportion de personnes de 15 ans et plus déclarant avoir été victimes d'une agression au cours des deux années précédentes est stable, autour de 7 % (12). Dans le détail, la seule tendance à la hausse concerne les violences verbales.

Ces constats sont corroborés par d'autres enquêtes en population générale, notamment le Baromètre Santé réalisé par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sur la base d'un échantillon représentatif presque trois fois plus large que celui de l'INSEE (environ 30 000 personnes âgées de 12 ans et plus), interrogeant les personnes sur les actes violents qu'elles ont pu subir ou faire subir. La comparaison entre 2000 et 2005 indique une légère baisse du pourcentage de person-

10. B. Aubusson de Cavarlay, « Les statistiques policières : que compte-t-on et comment ? », *Questions pénales*, 1997, 10 (3), p. 1-4. J.-H. Matelly, C. Mouhanna, *Police. Des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007.

11. H. Lagrange, Ph. Robert, R. Zauberman, M.-L. Pottier, « Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison », *Déviance et société*, 2004, 3, p. 312-316 ; T. Le Jeannic, J. Vidalenc, *Environnement, nuisances et insécurité. Indicateurs sociaux 1996-2004*, Paris, Insee, série « Résultats Société », n° 45, 2005 ; T. Le Jeannic, « Insécurité : perceptions et réalités », *Données sociales*, Paris, Insee, 2006, p. 639.

12. Suite à un changement effectué (hélas) dans la définition de l'« agression », les résultats de l'enquête annuelle 2006 ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes (C. Rizk, J. Boé, « Les résultats de l'enquête de victimation 2006 », *Grand Angle. Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance*, n° 10, 2006, 1-11).

nes déclarant avoir été agressées au cours des douze derniers mois ainsi qu'une stabilité du pourcentage de celles déclarant avoir frappé ou blessé quelqu'un (13). En revanche, la multivictimation (le nombre de personnes ayant subi plusieurs agressions dans la même année) semble légèrement progresser, constat corroboré par l'INSEE, comme si la victimation se resserrait de plus en plus sur certains espaces limités.

Les enquêtes de victimation

Les enquêtes de victimation consistent à interroger des échantillons représentatifs de la population (à l'échelle locale ou nationale) sur ce que les personnes ont pu subir durant une période de temps déterminée (généralement l'année ou les deux années écoulées), et ce même si elles ne l'ont jamais déclaré. Ces enquêtes recensent donc des victimations en partie ignorées par la police. Elles apportent ainsi une réponse à la traditionnelle question du « chiffre noir de la délinquance », réponse qui a ses forces et sa faiblesse. Les forces résident dans le caractère scientifique de ces enquêtes, menées sur la base de questionnaires élaborés par des chercheurs, passés par des professionnels de l'enquête (de type instituts de sondage), exploités par des chercheurs indépendants du pouvoir politique et n'agissant pas sous le contrôle ou la surveillance d'une hiérarchie. La faiblesse de ces enquêtes peut cependant provenir de la taille des échantillons, qui peut être trop limitée pour permettre une mesure précise. Ce qui renvoie au problème du financement (plus le budget des chercheurs est important, plus la taille de l'échantillon sera grande et plus la mesure sera précise). Le plus souvent, l'intérêt de ces enquêtes réside donc moins dans le chiffrage précis de l'ampleur d'une victimation que dans la mise en évidence de ses différents paramètres (rôle de l'âge, du sexe, du milieu social, du type d'activité, du mode de vie, des lieux fréquentés, etc.)

ainsi que dans la tendance d'évolution dans le temps.

Les enquêtes de victimation ont été inventées aux États-Unis dans les années 1960. En France, la première a été réalisée par les chercheurs du CESDIP au milieu des années 1980, à l'échelle nationale. C'est dans ce laboratoire que s'est perfectionnée cette technique d'enquête ensuite mise en œuvre au niveau régional (Région Île-de-France en 2001 et 2003) et communal (en partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine). À partir de 1996, l'INSEE a inséré un module de victimation dans son enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EPCV), avec un échantillon représentatif d'environ 11 000 personnes. Malgré quelques regrettables changements dans le questionnaire (notamment en 1999), cette enquête annuelle permet aujourd'hui une sérialisation. Enfin, cette technique d'enquête tend à se généraliser. Les épidémiologues de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) y ont eu recours. Elle a également été utilisée dans le cadre des recherches sur les violences en milieu scolaire.

Bibliographie

Robert Ph., Pottier M.-L., Zauberman R., « Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance », *Bulletin de méthodologie statistique*, 80, 2003, p. 5-24.

13. C. Léon, B. Lamboy, « Les actes de violence physique », in P. Guilbert, A. Gautier, dir., *Baromètre santé 2005. Premiers résultats*, Paris, Inpes, 2006, p. 77-84.

Contrairement à une idée reçue, la violence physique n'a donc pas augmenté dans son périmètre d'ensemble au cours des dix dernières années. À bien des égards, on peut même soutenir que, sur la longue durée, un processus de pacification des mœurs continue à travailler la société française (14). Outre le caractère contre-intuitif de ce constat dans une époque marquée par une préoccupation croissante pour la violence, reste à comprendre pourquoi les statistiques policières enregistrent au contraire une hausse continue des violences interpersonnelles physiques et sexuelles.

Une transformation majeure du statut de la violence

La clef de l'énigme que l'on vient de poser réside dans la proposition suivante : un processus de pacification des mœurs tend en réalité à réduire le recours à la violence parce qu'il a pour conséquence première de la stigmatiser, de la délégitimer. D'où un paradoxe qui n'est qu'apparent : le sentiment général d'une augmentation des comportements violents peut parfaitement accompagner un mouvement d'accélération de leur dénonciation mais aussi de stagnation, voire même de recul, de leur fréquence réelle. En réalité, notre société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens (ainsi, la banalisation de l'expression, pourtant sociologiquement absurde, de « violence gratuite »). Notre seuil de tolérance à l'égard de comportements violents jadis admis continue de s'affaïssir. Du coup, *ces comportements changent de statut*. Ce qui était regardé jadis comme « normal » ou « exagéré mais tolérable » devient anormal et intolérable. Ce qui était considéré comme une affaire privée devient une affaire publique. Le regard public pénètre des lieux jadis soumis au pouvoir discrétionnaire de leur chef : le père de famille, le maître d'école, l'animateur de colonie de vacances, le surveillant de cour de récréation, d'internat ou de foyer, le sergent-chef du camp militaire, etc. Ceci concerne massivement les violences sexuelles (viols, incestes, pédophilie), les violences conjugales, les maltraitements à enfants et les diverses formes de harcèlement (y compris les plus ritualisés, voire institutionnalisés, comme les bizutages). On perçoit un mouvement profond de sensibilisation de nos sociétés en faveur de la protection des personnes les plus faibles, notamment les femmes et les enfants, et de rejet de toutes les formes de brutalités, attribuées souvent au « machisme », voire à la masculinité.

Cette mutation contemporaine du statut de la violence conduit à « une nouvelle définition de l'intégrité de la personne humaine, corps et âme » (15). Elle s'étend aussi à la violence psychologique ou morale, à la violence verbale. D'où la fortune de la notion de « harcèlement », harcèlement sexuel

14. Voir le chapitre introductif et les conclusions de L. Mucchielli, dir., *Gendarmes et voleurs. De l'évolution de la délinquance aux défis du métier*, Paris, L'Harmattan, 2007.

15. X. Lameyre, *La criminalité sexuelle*, Paris, Flammarion, 2000, p. 98.

mais aussi *moral*, qui ne concerne généralement pas la voie publique et son anonymat mais, au contraire, les espaces d'interconnaissance que sont notamment le domicile familial, les parties communes d'immeuble et le lieu de travail ou d'études (16). Enfin, cette transformation de nos sensibilités et de nos représentations s'articule sur une *mutation du statut de victime*. Outre que l'élévation du seuil de sensibilité élargit le champ des actes dénoncés comme insupportables, elle accentue la compassion et l'empathie envers les victimes de ces actes, surtout si est présente la notion de souffrance : « plus que la violence, c'est la souffrance qui est devenue le maître mot aujourd'hui, le critère à l'aune duquel s'énoncent les jugements. Au nom d'une valorisation sans précédent de la vie humaine, la souffrance est devenue le mal et le sujet moderne une victime en puissance » (17). De fait, le débat médiatico-politique consacre de façon croissante la compassion, la plainte des victimes en tous genres, au point de contribuer à l'apparition d'une « société de plaignants » (A. Garapon) et d'encourager une sorte de concurrence entre groupes sociaux se posant en victimes (18). De là l'arrivée massive des victimes dans le champ des politiques publiques et, en aval, dans le champ policier et judiciaire. Ce mouvement des sensibilités contribue en effet à déterminer une demande de sécurité et de prise en charge adressée à l'État, qui y répond à travers un processus de criminalisation en très forte accélération depuis les années 1990 (19).

Pour conclure : quelle part attribuer à l'action des forces de l'ordre dans l'évolution des délinquances ?

On comprend que les évolutions diverses des atteintes aux biens et aux personnes que l'on a rapidement analysées ne dépendent pas fondamentalement de l'action des forces de l'ordre. En revanche, l'enregistrement statistique de ce que l'on appelle couramment la « délinquance d'ordre public » est beaucoup plus sensible aux évolutions des politiques de sécurité et aux pratiques policières qu'elles influencent. C'est notamment le cas des infractions à la police des étrangers, des infractions à la législation sur les stupéfiants (essentiellement, le simple usage) et des infractions à personnes dépositaires de l'autorité publique (principalement les policiers), dont le tableau I indique qu'elles ont augmenté respectivement de 87, 90 et 95 % en seulement dix ans. Ici, l'enregistrement ne dépend pas principalement des plaintes des victimes privées (ni des évolutions techniques ou même juridiques), mais des initiatives policières. Du reste,

16. M.-F. Hirigoyen, *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, Paris, Syros, 1998.

17. V. Le Goaziou, *La violence*, Paris, Le Cavalier bleu, 2004, p. 21.

18. G. Erner, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006.

19. D. Salas, *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005.

à côté de la baisse des vols et des cambriolages (infractions traditionnellement peu élucidées), c'est la très forte augmentation de l'enregistrement de ces délinquance d'ordre public qui permet aux policiers et aux gendarmes d'afficher une élévation globale de leur taux d'élucidation (de 30,2 % en 1996 à 34,3 % en 2006). La raison en est simple : il s'agit d'infractions que l'on résout en même temps qu'on les constate, qu'il s'agisse de contrôles d'identités sur la voie publique ou bien d'opérations de police judiciaire. Ces hausses témoignent ainsi d'une augmentation de la pression policière sur des contentieux que l'on pourrait dire « à forte rentabilité administrative » dans un contexte où les policiers et les gendarmes sont de plus en plus soumis à des objectifs chiffrés fixés par avance et dont la réalisation est surveillée tout au long de la chaîne hiérarchique (20).

20. J.-H. Matelly, C. Mouhanna, *Police. Des chiffres et des doutes*, op. cit.